



Concours de dessin

sur le thème :

« Voilà comment j'imagine Marguerite Bays »

Règlement du concours de dessin

1. Objet du concours

A l'occasion de la fête des 5 ans de la canonisation de Marguerite Bays, la « Fondation Marguerite Bays » organise un concours de dessin pour les enfants jusqu'à 15 ans sur le thème :

« Voilà comment j'imagine Marguerite Bays »

2. Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les enfants/ados âgés jusqu' à 15 ans (au moment de leur participation). Il s'adresse aux personnes de manière individuelle. Le concours se décompose en quatre catégories :

Catégorie 1 : les enfants jusqu'à 6 ans (coloriage et non dessin : ci-joint image à imprimer et colorier),

Catégorie 2 : les enfants de 7 à 9 ans,

Catégorie 3 : les enfants de 10 à 12 ans,

Catégorie 4 : les ados de 13 à 15 ans

Chaque participant propose un seul dessin qui sera réalisé sur un **format A4 avec le titre : « Voilà comment j'imagine Marguerite Bays...»**. Il est possible de mettre en scène Marguerite Bays dans un décor de son choix.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, collage, possible aussi en bd, manga...) sauf le dessin numérique.

Le nom de l'enfant/ado avec son âge, son adresse postale et son e-mail (celle des parents) seront impérativement notés au dos du dessin. Un seul dessin par personne est autorisé.

3. Réception et retour des dessins - Les candidats enverront leur dessin jusqu'au **27.09.2024** à :

Amis Sainte Marguerite Bays

p.a. Ariane Jaquet

Route de Planafaye 20

1689 Le Châtelard-près-Romont

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

4. Classement et exposition des participations

Les dessins reçus seront jugés indépendamment selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème,
- Application,
- Originalité

Le jury sélectionnera **les 3 premiers dessins de chaque catégorie pour l'obtention d'un prix**. Les dessins de tous les participants seront exposés dans la salle polyvalente de Siviriez où aura lieu la fête le 13 octobre 2024. **Les prix seront remis le 13 octobre à ce même lieu**. En cas d'absence, les gagnants seront contactés en privé.

Chaque participant recevra une petite récompense.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

5. Exploitation des œuvres

La Fondation Marguerite Bays se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

6. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique sur simple demande.